



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

Projet No 58/2015-2

5 octobre 2015

## Centre national d'intervention et de secours

### *Résumé du projet*

Projet de loi relatif à la construction d'un Centre d'Intervention et de Secours et autorisant l'Etat à participer au financement des travaux y relatifs.

..... Procedure consultative .....

## 1. Domaine

- Services de secours

## 2. Objet

- Dans le cadre de la réforme des services de secours, un nouveau bâtiment pour les besoins des services de secours, dénommé « Centre national d'incendie et de secours » (CNIS) sera construit dans le quartier Ban de Gasperich.

Le CNIS, établissement public, regroupera sur un site unique la caserne des pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg (actuellement située route d'Arlon), la Direction de l'Administration des services de secours (actuellement située rue Robert Stümper) avec le Central des secours d'urgence (CSU-112), l'Ecole Nationale de la Protection Civile (actuellement située à Schimpach), ainsi que l'Ecole Nationale des Services d'Incendie et de Sauvetage (actuellement située à Niederfeulen).

Le CNIS abritera la future direction de l'établissement public, l'Institut national de formation des services de secours, ainsi que le centre d'incendie et de secours territorialement compétent notamment pour la Ville de Luxembourg. Ainsi, le nouveau Central national d'incendie et de secours sera le véritable « état-major » du futur établissement public.

Le projet est divisé en deux zones : La zone 1 regroupe la caserne des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, la Direction, le nouveau CSU-112 ainsi que l'Institut national de formation des services de secours. La Ville de Luxembourg sera le maître d'ouvrage pour cette partie et préfinancera les travaux en question. L'Etat remboursera sa partie suivant les modalités fixées dans une convention signée entre l'Etat et la Ville de Luxembourg.

Cette convention stipule que la répartition du coût de construction du bâtiment principal et de ses alentours est opérée en fonction du coût des surfaces propres affectées à l'Administration des Services de Secours, y compris l'Institut national de formation des services de secours et au Service d'Incendie et d'Ambulances de la Ville de Luxembourg, à savoir 44.84% pour l'Etat et 55,16% pour la Ville de Luxembourg.

Les frais de construction des surfaces communes (« Synergetische Bereiche ») de ce bâtiment sont répartis selon la même clé.

La zone 2 comporte le plateau technique avec toutes les installations techniques nécessaires à l'entraînement et à la formation pratique des agents professionnels et volontaires des services de secours. Les coûts de construction pour la zone 2 sont pris intégralement en charge par l'Etat qui en est le maître d'ouvrage.

## 3. Explications

- Le programme gouvernemental 2013-2018 prévoit la création d'un établissement public associant l'Etat et les communes et regroupant l'ensemble des services de secours publics. Cet établissement coordonnera ses activités avec les initiatives privées des secours et avec celles du Haut-Commissariat à la Protection

nationale. Un élément important de cette réforme est l'élaboration d'un système équitable de financement et de partage du pouvoir politique et administratif entre l'Etat et les communes dans l'exercice des responsabilités de l'établissement public.

Le CNIS symbolisera aussi bien le regroupement sous le même toit des sapeurs-pompiers et de la Protection civile que la volonté de l'Etat et des communes (ici représentées par la Ville de Luxembourg) de gérer à l'avenir ensemble les services de secours. Plus pragmatique, le CNIS hébergera la Direction du nouvel établissement public, dont la proximité avec les sapeurs-pompiers professionnels permettra la réalisation de synergies importantes, comme par exemple au niveau du fonctionnement du nouveau central des secours d'urgence, de la mise en place d'une chaîne de commandement unifiée, et dans le domaine de la planification et de la prévention. Finalement, l'Institut national de formation formera à l'avenir l'ensemble du personnel intervenant des services de secours du Grand-Duché, qu'il soit professionnel ou volontaire.

Le CNIS abrite la caserne des sapeurs-pompiers, la direction, le nouveau Central des secours d'urgence 112, l'Institut national de formation des services de secours (INFSS) et le plateau technique.